

**Arrondissement de MEAUX**  
**DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE**  
**Commune de MOUSSY LE VIEUX**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 MAI,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion le 17 mai 2024, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe GOVIGNON, Maire Adjoint.

Étaient présents :

Philippe GOVIGNON	Sylvie FROMENTIN
Damien LANNETTE-CLAVERIE	Thierry GILL
Hania COUSTENOBLE	Jocelyne KOKOT
Michèle ANDRIEUX	Yahia MATAICHE
Chloé CHAUMETTE	Paul MOREL

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Sonia RUBIO donne pouvoir à Hania COUSTENOBLE
Armand JACQUEMIN
Bruno GARNIER
Mathieu PAQUIT
Michèle PICCOLINI

Nombre de Conseillers : en exercice : 15  
présents : 10  
votants : 11

Madame FROMENTIN est élue secrétaire de séance.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

2024/05/27-1

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, plusieurs équipements ont fait l'objet d'un transfert de compétences à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France :

- les bibliothèques d'Othis et de Vémars,
- l'écomusée de la Cartoucherie à Survilliers.

La commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) s'est réunie le 25 avril 2024 et a adopté le rapport d'évaluation des charges pour ces transferts, joint à la présente délibération.

Conformément à l'article 1609 nonies c du Code général des impôts, ce rapport doit ensuite être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI à la majorité qualifiée (*soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population*). Les communes disposent d'un délai de trois mois, suivant sa transmission, pour se prononcer.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu le rapport écrit du 25 avril 2024 de la commission locale d'évaluation des transferts de charges annexé à la présente délibération ;

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

1°) approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 25 avril 2024.

2°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

2024/05/27-2

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,  
Vu le budget primitif 2024,  
Considérant les demandes formulées par les associations « Tennis Club de Moussy le Vieux »  
et « Moussy Savate »,  
Madame Coustenoble précise que l'association Tennis Club de Moussy le Vieux fait savoir que  
le club a négocié une rupture conventionnelle avec le professeur de tennis actuellement sous  
contrat. De ce fait, la demande de subvention n'est plus considérée comme nécessaire.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 1 200.00 € à l'association « Moussy Savate ».
- CONSIDERE que la demande du Tennis Club de Moussy le Vieux n'est plus d'actualité  
et n'attribue pas de subvention.

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif, article 65748 (Décision modificative).

oOo

2024/05/27-3

**DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,  
Vu le budget primitif 2024 adopté le 25 mars 2024,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE, à l'unanimité,

- des virements de crédits suivants :

DESIGNATION	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 212/21 opération 16 - Aménagements et agencements de terrains -	8 585.26 €	
D 231/23 opération 102 - immobilisations en cours		8 585.26 €
TOTAL	8 585.26 €	8 585.26 €

oOo

2024/05/27-4

**DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,  
Vu le budget primitif 2024 adopté le 25 mars 2024,  
Vu la décision modificative n° 1 précédemment adoptée,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE, à l'unanimité,

- des virements de crédits suivants :

DESIGNATION	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 615231 – Entretien de voirie	1 200.00 €	
D 65748 – Subvention fonctionnement autres personnes de droit privé		1 200.00 €
TOTAL	1 200.00 €	1 200.00 €

oOo

	<b><u>AMENAGEMENTS RUE BLERIOD</u></b>
--	--

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

oOo

<u>2024/05/27-5</u>	<b><u>MISE A JOUR DU PDIPR- (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée)</u></b>
---------------------	---

Vu l'article L.361-1 du Code de l'Environnement ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de Seine-et-Marne en date du 26 juin 1991 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Lannette-Claverie ;

Considérant que le Département est compétent pour établir un Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), après avis des Communes intéressées ;

Considérant que les itinéraires inscrits à ce plan peuvent également, après délibération des communes concernées, emprunter des chemins ruraux ;

Considérant que toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée doit comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution ;

Considérant que toute opération publique d'aménagement foncier doit respecter ce maintien ou cette continuité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : Abroge la délibération du 21 juin 1997, date de la dernière délibération inscrite dans les registres du Département sur la Commune de Moussy-le-Vieux ;

Article 2 : Émet un avis favorable au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, annexé à la présente délibération ;

Article 3 : Accepte l'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée les chemins ruraux tels que désignés dans l'annexe à la présente délibération.  
(voir annexe – PJ)

oOo

2024/05/27-6

**CONCLUSION DE BAUX MEUBLES**

Il est proposé de conclure deux baux précaires dans l'attente de reloger le locataire du logement situé au 35 rue du Puits d'Affetet et celui du 37 rue du Puits d'Affetet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire ou son représentant à conclure un bail meublé avec M. Duchesne David pour une durée de 6 mois à compter du 01/07/2024 et FIXE le montant du loyer à 500.00 € par mois. (logement situé 35 rue du Puits d'Affetet)
- AUTORISE le Maire ou son représentant à conclure un bail meublé avec Mme Etienne Jeannine pour une durée de 6 mois à compter du 01/07/2024 et FIXE le montant du loyer à 500.00 € par mois. (logement situé 37 rue du Puits d'Affetet)

oOo

2024/05/27-7

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération 2020/06/10-08 du 10 juin 2020 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 09/2024 reçue le 13/05/24, adressée par maître De Magalhes, Notaire à St Denis, en vue de la cession moyennant le prix de 770 000.00 €, d'une propriété sise rue de Ouches, cadastrée section AB 330, d'une superficie totale de 20 a, appartenant à SGI INVEST, 9 avenue des Erables, 95400 VILLIERS LE BEL,

Considérant que la commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente sus-visée.

oOo

Monsieur Lannette-Claverie présente la demande d'avis formulée par la Préfecture en date du 17 mai 2024 à propos d'une recherche de gîtes géothermiques sur le territoire de la commune.

Les services préfectoraux ont donné un mois à la municipalité pour émettre un avis. Compte tenu de la complexité du dossier, il a été demandé d'organiser une rencontre avec les porteurs du projet (la société Goodman France) dans le but de comprendre les enjeux et perspectives d'une telle réalisation.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis défavorable aux trois demandes d'autorisation dans l'attente de l'organisation d'une réunion avec les porteurs de projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable aux trois demandes d'autorisations de recherche de gîtes géothermiques. Cet avis est susceptible d'évoluer suite à la réunion de présentation si cette dernière est organisée.

oOo

**-Liste des marchés publics conclus par le Maire en vertu de sa délégation**

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT	DATE
Spectacle classes maternelle	CIRQUEEVOLUTION Espace germinal 95470 FOSSES	264.00 € HT	FEVRIER 2024
Aspirateur broyeur	FREMONT 14 rue Dolto 77230 DAMMARTIN EN GOELE	500.72 € HT	FEVRIER 2024
Entretien balayeuse	BUCHER MUNICIPAL 40 Avenue Eugene Gazeau 60300 SENLIS	837.55 € HT	FEVRIER 2024
Panneaux de signalisation	SIGNAUX GIROD ZA Sainte Geneviève 4 rocade sud 77600 JOSSIGNY	271.40 € HT	FEVRIER 2024
Contrôle des panneaux de basket du gymnase	ALVI 176 AV Charles de Gaulle 92522 Neuilly sur Seine	806.65 € HT	FEVRIER 2024
Entretien des espaces verts	FH SERVICES 175 Rue des Tilleuls, 77270 Villeparisis	24 900.00 € HT	FEVRIER 2024
Division terrain agricole	DML 171 rue du Général de Gaulle 77230 DAMMARTIN EN GOELE	2 670.00 € HT	MARS 2024
Enrobé à froid	WURTH Rue Georges Besse 67158 Erstein	460.00 € HT	MARS 2024



Signeront :

<b>Philippe GOVIGNON</b> Adjoint au Maire	
<b>Sylvie FROMENTIN</b> Secrétaire de Séance	





## Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

## Canton de Mitry-Mory

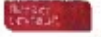
## Liste des itinéraires et des chemins sur la commune de Moussy-le-Vieux

Nom de l'itinéraire	N° sur la carte	Nom du chemin	Statut d'inscription du chemin au PDIPR		
			Distances en m		
			Inscrit * <input checked="" type="checkbox"/> Commune + propriétaire <input checked="" type="checkbox"/> Département	En attente ** <input checked="" type="checkbox"/> Commune + propriétaire <input type="checkbox"/> Département	Non inscrit *** <input type="checkbox"/> Commune + propriétaire <input type="checkbox"/> Département
NB : SENTIER NON BALISE PEDESTRE	1	CR de le Mesnil-Amelot à Moussy-le-Vieux			608 m
	2	CR de le Mesnil-Amelot à Moussy-le-Vieux			911 m
	3	CR De Moussy le Vieux à Villeneuve sous Dammartin	548 m		
	4	CR de Moussy-le-Vieux à Choisy-aux-Boeufs			750 m
	5	CR de Moussy-le-Vieux à Mauregard			1005 m
	6	CR de Moussy-le-Vieux à Mauregard			1164 m
	7	CR de Moussy-le-Vieux à Mauregard			65 m
	8	CR de Moussy-le-Vieux à Saint-Ladre			1442 m
	9	CR De Vémars à Dammartin en Goële	267 m		
	10	CR De Vémars à Dammartin en Goële	908 m		
	11	CR de Villeneuve-aux-bois dit de la Croisette			897 m
	12	CR Dit chemin de la Cavette	1047 m		
	13	CR Dit chemin de la Cavette	393 m		
	14	CR dit des Propres Notaires			603 m
	15	CR dit des Vignettes			984 m
	16	CR dit du Fief			109 m
	17	CR du Paradis			416 m
	18	CR N°18 des Bois à Moussy le Vieux	497 m		
	19	CR sans nom			27 m
	20	PU Rue de l'Hermitage	276 m		
	21	PU Rue de Paris	180 m		
	22	PU Rue des Bois	191 m		
	23	PU Rue Rémy Beaudenit	252 m		
	24	RD N°26	32 m		
	25	SR dite du Pré des Gains			191 m
	26	SR du Pré des Bois			147 m
	27	VC n°4 de Moussy-le-Vieux à la Mesnil Amelot			1819 m
	28	VC Rue Bergerette			70 m
	29	VC Rue de la Vallée			45 m
	30	VC Rue de l'Hermitage			121 m
	31	VC Rue de Paris			85 m
	32	VC Rue de Paris			120 m
	33	VC Rue de Senils			399 m
	34	VC Rue de Villeneuve			82 m
	35	VC Rue du Pré des Gains			131 m
	36	VC sans nom			89 m
Total			4591 m	0 m	12260 m
Longueur totale sur la commune de Moussy-le-Vieux			16851 m		

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le



ID : 077-217703230-20240527-202405275-DE



Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le

ID : 077-217703230-20240527-202405275-DE

# Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée Commune de Moussy-le-Vieux (Centre) Mise à jour ou élaboration du PDIPR



- Chemins inscrits pour la commune
- Chemins proposés
- Inscription prochaine
- Chemins proposés avec délimitation nécessaire
- Chemins non inscrits pour la commune
- Chemins inscrits pour les autres communes

AGRETTESSEMENT: Des services et la chambre de commerce peuvent présenter un décalage avec les limites administratives.

7137



N

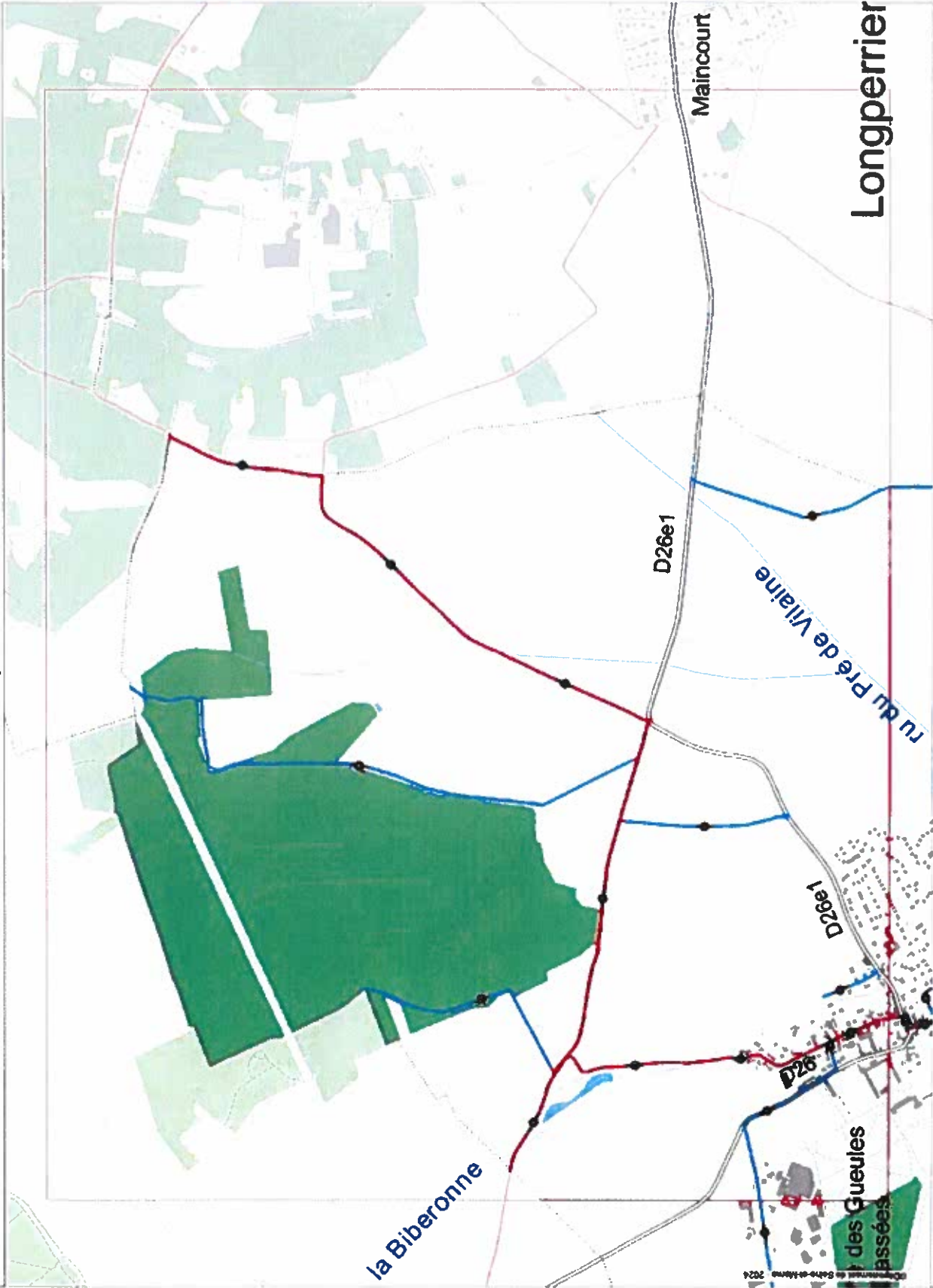
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - Mars 2014  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIV, DADT, DREA  
GALUP / IGN - BDTOPO mai 2018 - BDTOPO 2018 - ROUTE 2008 2021

© Département de Seine-et-Marne 2024

Redacted area containing official stamps and signatures.



**Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**  
**Commune de Moussy-le-Vieux (Nord)**  
**Mise à jour ou élaboration du PDIPR**



- Chemins inscrits
- pour la commune
- Chemins proposés
- inscription préliminaire
- Chemins proposés
- autre délimitation nécessaire
- Chemins non inscrits
- pour la commune
- Chemins inscrits
- pour les autres communes

Envoyé en préfecture le 30/05/2024  
 Reçu en préfecture le 30/05/2024  
 Publié le  
 ID : 077-217703230-20240527-202405275-DE

Département de Saône-et-Loire Cachet de la commune	Signature du maire	Date de délibération
---	--------------------	----------------------

AVERTISSEMENT : Dans certains cas, les chemins en lames de commune peuvent présenter un danger pour les usagers automobiles.

1723



Cartographie : Département de Saône-et-Loire - février 2024  
 Sources : Département de Saône-et-Loire - S.I.G. DAOT - DREA  
 BRUNIER / IGN - IGNTOPO mai 2016 - IGNTOPO 2016 - ROUTES 2009 2021

Département de Saône-et-Loire 2024



Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le

ID : 077-217703230-20240527-202405275-0E

Retourner un exemplaire  
Département de Seine-et-Marne

Cachet de la commune

Signature du maire

Date de délibération

# Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée Commune de Mussy-le-Vieux (Sud) Mise à jour ou élaboration du PDIPR



- Chemins inscrits pour la commune
- Chemins proposés
- Inscriptions prochaines
- Chemins proposés
- autre délimitation nécessaire
- Chemins non inscrits pour la commune
- Chemins inscrits pour les autres communes

AGRICULTURE Dans certains cas, les chemins en limite de commune peuvent présenter un décalage avec les limites administratives.

7132

Mètres



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - février 2024  
Service de la Qualité de Vie des Citoyens - B.O. 04/07/2024  
GMAJ-JSF - COG1 - B01DPOB nnn 2018 - B01DPOB 2018 - ROUTES009 2021

©Département de Seine-et-Marne 2024